

**Réunion Du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**VENDREDI 9 JUIN 2023
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 2 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
- 3 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023
- 4 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2023
- 5 Décision modificative N°1
- 6 Redevances domaniales des logements du domaine public municipal
- 7 Convention de réservation avec I3F pour l'opération Pichet Hameau de Villoison
- 8 Mise en œuvre de la charte nationale du jeune enfant à la Halte-garderie Mélusine
- 9 Convention d'objectifs entre la commune et l'étoile sportive de Villabé section football
- 10 Adhésion à Essonne Numérique
- 11 Tarifs de la saison culturelle 2023-2024

Questions orales.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

